



Empiètement sur place de parking

Par **Langrand florence**, le **20/02/2017** à **00:13**

Bonsoir, mon parking est collé a une maison. Cette maison vient d entre ravalée et isolée réduisant mon emplacement de parking sur toute la longueur de 20 cm. Je n'ai donc plus la place pour sortir de ma voiture et suis donc obligée de me décaler sur le parking de mon voisin qui ne veut pas se pousser puisqu il empièterait sur les parties communes. Il serait d'accord si on obtient en assemblée générale l'accord pour que nos parking soient décalés respectivement de 20 cms. Pouvez vous me dire ce qu il y a lieu de faire ? Je vais proposer que nous décalions mais pour ce faire faut il l'accord de tous les copropriétaires ou la majorité simple suffit ? Faut il déclarer cette modification au cadastre ? Faut il faire cela devant notaire ? Je vous remercie pour votre aide. Cordialement

Par **HOODIA**, le **01/03/2017** à **17:17**

Bonjour,

La maison empiète sur votre parking par son bardage et ceci sans autorisation de la copro ? Allez voir le syndic pour action!

Par **Langrand florence**, le **01/03/2017** à **17:23**

Bonjour, oui c'est cela....sauf que je suis le syndic (bénévole) de cette petite copropriété ! Et la mairie qui a donné son accord dit que cela ne relève pas de son domaine car il s'agit de droit privé ! Un peu léger !

Par **HOODIA**, le **02/03/2017** à **18:16**

Bonjour,

Le bardage ne se construit pas en une journée ,et pour garer votre véhicule vous ne pouviez pas ne pas voir le dépassement sur votre parking !...

En tant que syndic bénévole vous deviez agir immédiatement pour interrompre les travaux (d'autant plus qu'il s'agit de votre bien)

Maintenant si refus ,il reste le constat d'huissier et la suite

Par **Langrand florence**, le **02/03/2017** à **23:13**

Bien sûr que j'ai réagi immédiatement....merci pour votre aide. Je vais voir comment régler ce litige.